

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 97.00.510.002.1 DU 16 SEPTEMBRE 1997

Dispositif libre-service SEEAP à post-paiement différé ou à prépaiement modèle SR 88 (PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

PROEDA, Bollstrasse 32, CH 3076 Worb, Suisse.

DEMANDEUR

SEEAP, Parc des Glaisins, 4, rue du Bulloz, 74940 Annecy le Vieux.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 97.00.510.001.1 du 13 janvier 1997 (1).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif libre-service SEEAP, modèle SR 88, objet de la présente décision peut être associé aux ensembles de mesurage routiers équipés des dispositifs indicateurs électroniques dont les marques, modèles et décisions d'approbation figurent dans la décision précitée ainsi que dans le tableau suivant :

Marque	Modèle	N° décision d'approbation	Date	Référence
SATAM	SYLVIE SEV 1	82.1.02.452.1.3	14 avril 1982	(2)
		82.1.02.400.0.0	24 novembre 1982	(3)
		83.1.01.452.1.3	22 septembre 1983	(4)
		90.1.01.400.9.3	14 mai 1990	(5)
SATAM	008	81.1.05.452.1.3	17 septembre 1981	(6)
		87.1.01.452.1.3	26 janvier 1987	(7)
GILBARCO	EUROLINE	93.00.452.002.1	15 mars 1993	(8)
GILBARCO	EUROLINE IG	94.00.452.007.1	11 juillet 1994	(9)
GILBARCO	EUROLINE 5,2	94.00.452.006.1	11 juillet 1994	(10)
GILBARCO	EUROLINE 5,2 IG	95.00.452.009.1	22 août 1995	(11)

(1) Revue de Métrologie, avril 1997, page 48.

(2) Revue de Métrologie, avril 1982, page 354.

(3) Revue de Métrologie, novembre 1983, page 941.

(4) Revue de Métrologie, septembre 1983, page 609.

(5) Revue de Métrologie, mai 1990, page 606.

(6) Revue de Métrologie, septembre 1984, page 820.

(7) Revue de Métrologie, février 1987, page 173.

(8) Revue de Métrologie, mars 1993, page 438.

(9) Revue de Métrologie, juillet 1994, page 624.

(10) Revue de Métrologie, juillet 1994, page 625.

(11) Revue de Métrologie, août 1995, page 835.



Les conditions d'installation, d'utilisation et de vérification ainsi que les inscriptions et indications particulières restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification du dispositif libre-service SEEAP modèle SR 88 porte les références de la présente décision.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la DRIRE Rhône-Alpes et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 24-541.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 13 janvier 2007.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

